



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 5 septembre, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUENEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier de FRESLON, Chrystelle ROUSSEAU, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Laurent GESNEL, Hélène LABAT, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Elise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Elodie TALHOURN-ARNAUD.

Secrétaire de séance : Bernard LOUINEAU est nommé Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Délibération du Conseil Municipal n°202509-080

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 03/07/2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 3 juillet 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Fanny DELHOMMEAU.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2025.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 12/09/2025

URBANISME, VOIRIE, RESEAUX ET LOTISSEMENTS

Délibération du Conseil Municipal n°202509-081

Lotissement Espace Augué : Rétrocession des équipements communs

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération du 12 mai 2022 par laquelle la commune de L'Herbergement a conventionné avec l'aménageur privé en vue de la rétrocession des équipements communs de la 2^{ème} tranche du lotissement « Espace Augué » situé entre la rue Jean Yole et la Place du Marché.

Les travaux de viabilisation étant terminés, la Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux a été déposée par l'aménageur.

A la suite de l'état des lieux contradictoire, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la rétrocession effective des voies et équipements du lotissement « Espace Augué ».

Cette rétrocession concerne la parcelle AC 245 d'une contenance de 991 m².

Cette parcelle sera intégrée à la voirie communale pour un linéaire de 111 mètres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ACCEPTE la rétrocession gratuite de la parcelle cadastrée section AC 245 d'une contenance de 991 m² ;

AUTORISE Madame la Maire à signer l'acte notarié de rétrocession au profit de la commune.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 12/09/2025

Délibération du Conseil Municipal n°202509-082

Le Blaison - Echange des parcelles agricoles ZE 324, ZE 320 et ZE 323 avec la parcelle ZE 319

Au cours de l'année 2023, l'EARL du Blaison a connu des difficultés financières entraînant sa liquidation judiciaire. Dans le cadre de cette liquidation, s'est posée la question du devenir des parcelles agricoles dont l'EARL était propriétaire.

La commune de L'Herbergement s'est rapprochée des sept exploitations agricoles concernées afin d'envisager un projet commun.

L'objectif principal est de créer une réserve foncière pour la commune et la Communauté d'Agglomération, qui permettent aux deux collectivités d'attribuer du foncier aux agriculteurs en compensation des surfaces perdues du fait de la réalisation de projets communaux ou intercommunaux.

Il s'agit aussi de renforcer et sécuriser les exploitations agricoles de la commune, et enfin d'accueillir un projet de maraîchage sur le site du Blaison.

Ainsi, la commune est devenue propriétaire du site du Blaison, rue de Grasla (route des Brouzils), là où se trouvait le siège d'exploitation de l'EARL Le Blaison.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet du Blaison, des échanges avec un propriétaire riverain, ancien propriétaire de l'EARL Le Blaison, a demandé à disposer des parcelles ZE 324, ZE 320 et ZE 323.

En échange, la commune pourrait disposer de la parcelle ZE 319. Cela permettrait d'envisager une circulation et des accès facilités.

Dans ce contexte, il a été convenu entre Monsieur Roynard et la commune de procéder à un échange de parcelles.

Il s'agit d'un échange à l'amiable sans contrepartie financière. De plus, la commune ne demande pas ni de diagnostic énergétique ni de diagnostic amiante du fait que les bâtiments existants sont voués à la démolition.

L'avis des Domaines en date du 17 juillet 2025 fixe le prix de ces parcelles communales à 615 € HT avec une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente à 553 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VALIDE cette proposition d'échange de parcelles agricoles ;

PRECISE que la commune ne demande pas de diagnostic énergétique ni de diagnostic amiante ;

PRECISE que les frais d'actes de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune ;

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 12/09/2025

Délibération du Conseil Municipal n°202509-083

L'Ouche Dabin - Boulevard des Marchandises : Acquisition d'une partie de la parcelle ZN 55

La commune de L'Herbergement mène une réflexion sur le réaménagement de la circulation en centre-bourg. L'objectif est d'éviter que les poids lourds traversent le centre-bourg. Pour les poids lourds qui souhaitent aller aux Brouzils, il s'agit de les orienter par la rue des Quatre Chemins et le Boulevard des Marchandises. Ainsi, il est nécessaire de procéder à un classement et déclassement des routes départementales et communales.

L'Agence Routière Départementale (ARD) a demandé à la commune de procéder à un aménagement afin de faciliter le virage des poids lourds au niveau du passage à niveau de la voie de chemin de fer, sur le boulevard des Marchandises.

Afin de pouvoir réaliser cet aménagement, il est nécessaire d'acquérir environ 200 m² de la parcelle ZN 55 (zonage en 2AUC).

Des échanges ont eu lieu avec le propriétaire. Celui-ci a donné son accord pour cette acquisition par la commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de se porter acquéreur de 199 m² de la parcelle ZN 55 à raison de 10 € par m², soit la somme totale de 1990 € pour les 199 m².

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de se porter acquéreur de 199 m² de la parcelle ZN 55 tel que présenté sur le plan en annexe, à raison de 10 au m² soit au prix de 1990 € pour une surface de 199 m² ;

PRECISE que les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 ;

AUTORISE Madame la Maire à signer l'acte notarié et les documents afférents à cette affaire.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 12/09/2025

Anne BOISTEAU-PAYEN rappelle qu'il s'agit d'une étape primordiale pour pouvoir modifier la route départementale et la circulation des poids lourds. Il reste d'autres étapes à venir, notamment poursuivre les échanges avec la SNCF pour la suppression de rails inutilisés sur la rue des quatre chemins.

ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS ET CULTURE

Délibération du Conseil Municipal n°202509-084

Terrains de football : convention avec la ligue de football des Pays de la Loire et le district de football de la Vendée

Les travaux du terrain de football en synthétique seront terminés à la fin du mois de septembre 2025.

Les dossiers d'homologation des terrains A et B sont en cours d'instruction auprès du Président du Comité Régional des Terrains et des Installations Sportives (CRTIS) basé à la Ligue de Football des Pays de la Loire.

Du fait des aménagements récents du terrain B, et de l'obtention de la subvention du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA), il est proposé une convention de mise à disposition entre la commune, la ligue de football des Pays de la Loire et le District de football de la Vendée.

L'objectif de la convention est de définir les conditions et modalités de mise à disposition par la commune du terrain B et des équipements attenants, situés rue de la Vigne Rouge à L'Herbergement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune, la ligue de football des Pays de la Loire et le district de football de la Vendée tel que présentée en annexe ;

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition ;

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 12/09/2025

Frédéric DA CRUZ explique que cette convention découle de l'attribution de la subvention liée au Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) accordée par le district de football de la Vendée. Il ajoute que les travaux du terrain de football en synthétique sont pratiquement terminés. Les pares-ballons sont suffisamment larges mais il se peut que certains ballons tombent dans la réserve à eau. La commune informera le club de football que seuls les services techniques récupéreront les ballons tombés dans la réserve d'eau chaque semaine.

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

Délibération du Conseil Municipal n°202509-085

Modification du tableau des effectifs

L'agent administratif en charge de l'accueil et des services à la population a obtenu son examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe en juin dernier. Depuis, il a sollicité un avancement de grade au grade correspondant à l'examen.

Il est rappelé que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de mettre en adéquation les missions exercées et le grade détenu par un agent du Service Administratif, je propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Administratif principal 2ème classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2ème classe à temps complet ;

MODIFIE le tableau des effectifs ;

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012.

Visa de la Préfecture de la Vendée en date du 12/09/2025

POINT SUR LES COMMISSIONS

- **Urbanisme, voirie, réseaux et assainissement**

Bernard LOUINEAU dit que les travaux de voirie sont pratiquement terminés.

Il ajoute qu'une réunion publique portant sur l'assainissement avec les habitants du pourtour du parc du Val de Loire est organisée le lundi 15 septembre 2025 à 18h30. L'objectif est de présenter le projet de création d'un « bassin tampon », enterré, qui permettra d'améliorer l'assainissement de la commune et viendra en complément de la rénovation de la station d'épuration.

- **Environnement et cadre de vie**

Laurent GESNEL rappelle que la gestion des sacs jaunes a été modifiée depuis le 1^{er} mars 2025. Les agents d'accueil ont été formés pour pouvoir distribuer les sacs jaunes à la mairie. Les sacs jaunes sont désormais numérotés avec un code-barres. Il est important de communiquer auprès des habitants cette nouvelle organisation et de les inviter à retirer les sacs jaunes à la mairie. Désormais, une plateforme en ligne existe pour chaque foyer. A l'aide de cette plateforme, il est possible de déclarer un emménagement ou un déménagement, de modifier ses informations personnelles (taille du foyer, courriel...), de suivre sa consommation (levées de bacs, passages en déchetterie, etc), ou encore de demander une carte de déchetterie.

- **Communication**

Jean-Michel SOULARD indique que trois vidéos ont été diffusées dans l'été sur les thèmes de la solidarité, le dynamisme et l'aménagement de la commune. Ainsi, ont été illustrés, le transport solidaire, la création du terrain de football synthétique et l'aménagement du lotissement de la Pichetière 6. Un format plus court a été retenu par rapport à 2024. Il semble mieux adapté aux réseaux sociaux. Cela permet à la commune d'optimiser sa communication sur les actions et sujets en cours.

La mosaïque photos se poursuit. A ce jour, plus de 600 photos ont été reçues. L'objectif est de représenter l'identité de la commune à travers ses habitants et un site emblématique du territoire. La commission communication doit prochainement réfléchir à sa diffusion.

- **Petite enfance, enfance, affaires scolaires et jeunesse**

Anne-Marie JOUSSEAUME informe que la commune adhère à une association dans le cadre du passeport du civisme. Elle présente le projet du passeport du civisme. Plusieurs thèmes sont traités : le devoir de mémoire, le devoir de solidarité, protéger et se protéger, les relations intergénérationnelles, la préservation de l'environnement. Ce document sera présenté prochainement aux enfants du CME. L'objectif est qu'il soit diffusé prochainement aux classes de CM2 des deux écoles de la commune.

Xavier DE FRESLON demande à quel moment ce document sera diffusé. Anne-Marie JOUSSEAUME indique qu'il sera diffusé fin septembre 2025. Ensuite, pour les années suivantes, il sera présenté à chaque rentrée aux enfants de CM2.

Anne-Marie JOUSSEAUME précise les effectifs de la rentrée. 135 élèves sont inscrits à l'école Jean de la Fontaine et 230 élèves sont inscrits à l'école Arc en Ciel. Les effectifs diminuent légèrement. Il s'agit d'une tendance qui s'observe sur tout le territoire. Elle ajoute que 79 jeunes ont participé aux activités d'été organisées par l'AIFR.

- **Animation, vie associative sports et culture**

Frédéric DA CRUZ rappelle que l'inauguration du terrain de football synthétique aura lieu le 27 septembre à 11h. Il sollicite la participation des membres du Conseil Municipal pour l'organisation,

notamment l'accueil et le service des invités. Les membres du club de football sont également mobilisés.

Il ajoute que le spectacle « L'Herber Comedy Club » aura lieu le vendredi 21 novembre 2025 à la salle Aquarelle. En raison de l'organisation de la Fête Renaissance, il a été décidé d'organiser une seule date pour le second semestre 2025. La commission Animation, vie associative, sports et culture a validé le choix de la date et le principe d'un Herber Comedy Club. 3 Artistes seront présents sur le thème de l'humour. Des échanges ont lieu avec une association afin d'organiser le repas lors de cette manifestation. La communication est en cours de préparation. Sa diffusion est prévue pour mi-septembre.

- Santé, affaires sociales et insertion et CCAS

Claudine GUENEAU informe le conseil qu'une journée civique est en cours de préparation. Il s'agit d'organiser une journée de ramassage des déchets dans la nature. Les jeunes de la commune seront associés à cette démarche afin de les sensibiliser. Un partenariat avec l'AIFR sera mis en place.

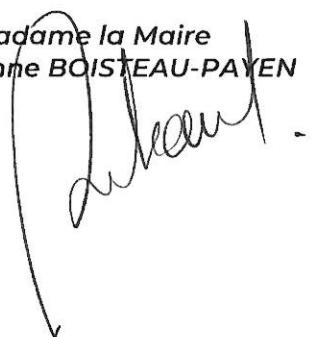
DIVERS

Prochaines réunions du Conseil Municipal

- Jeudi 16 octobre 2025 à 20h00
- Jeudi 13 novembre 2025 à 20h00
- Jeudi 18 décembre 2025 à 20h00

*L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée
A 21h30.*

*Madame la Maire
Anne BOISTEAU-PAYEN*



*Le Secrétaire de séance
Bernard LOUINEAU*

